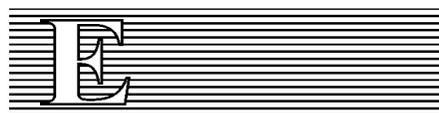




**NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/STATCOM/3/6  
26 octobre 2011

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Troisième réunion de la Commission africaine  
de statistique (StatCom-Afrique III)

Le Cap (Afrique du Sud)  
18-23 janvier 2012

# **Rapport du Groupe de travail sur l'emploi et le secteur informel en Afrique**



## I. CONTEXTE

1. Depuis que l'on a pris conscience du rôle spécial que jouait le secteur informel dans les pays en développement au cours des années 80, de nombreuses initiatives ont été prises, notamment par le Bureau international du Travail (BIT), le Groupe de Delhi sur le secteur informel, les centres de recherche tels que DIAL France et des chercheurs de tous les horizons. Le concept en a été articulé tant en termes de contenu que de méthodes permettant de mesurer les résultats du secteur relevés dans le cadre d'enquêtes informelles et de les intégrer dans les comptes nationaux.

2. La mesure de l'économie informelle acquiert de plus en plus d'importance dans les activités des statisticiens et des économistes des pays en développement, plus particulièrement en Afrique. Il s'agit de mesurer la production de biens et de services, la répartition des revenus et la création d'emplois. Par ailleurs, les stratégies de réduction de la pauvreté placent l'emploi et le microfinancement, qui sont étroitement liés au secteur informel, au cœur des politiques de développement. À la lumière de la crise financière et alimentaire récente et de son impact sur les conditions de vie des ménages en Afrique, il est évident qu'une meilleure connaissance de l'économie informelle s'impose si l'on veut mettre au point des stratégies efficaces en matière de croissance et de réduction de la pauvreté dans les pays africains.

3. Avec l'appui de DIAL et AFRISTAT, des progrès notables ont été accomplis dans l'élaboration d'outils et d'approches méthodologiques permettant de mesurer le secteur informel en Afrique et d'en suivre les tendances. Ainsi, on a mis au point les enquêtes dites 1-2-3, qui sont maintenant largement utilisées à Madagascar, en République démocratique du Congo et dans les 18 pays d'AFRISTAT. D'autres mécanismes fiables de collecte de données sur l'emploi et le secteur informel ont été mis en place dans d'autres sous-régions, notamment en République-Unie de Tanzanie, en Afrique du Sud et au Botswana.

4. Au nombre des initiatives prises ces dernières années pour améliorer les connaissances sur le secteur informel en Afrique, on citera les séminaires et réunions d'experts suivants, qui étaient organisés par :

- a) La CEA et le BIT, en novembre 2007, à Lusaka (Zambie) ;
- b) AFRISTAT, en octobre 1997 et octobre 2008, à Bamako (Mali) ;
- c) La Division de statistique de l'ONU (DSNU) et le BIT, en octobre 2009, à Dar es-Salaam (Tanzanie), sur l'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel dans les pays de la SADC.

5. Lors de la première réunion de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique) qui s'est déroulée du 21 au 23 janvier 2008 à Addis-Abeba (Éthiopie), un groupe de travail a été mis en place pour assurer l'organisation et le suivi des activités relatives au secteur informel en Afrique. La direction des activités de ce groupe de travail a été confiée à AFRISTAT.

6. Suite aux recommandations de StatCom-Afrique, un plan d'action traçant les grandes lignes de la mission du groupe et des activités que pourraient mener les pays et les organismes africains intéressés au cours des trois prochaines années a été élaboré. Il intègre les principales recommandations du Séminaire international sur le secteur informel en Afrique (SISIA) organisé par AFRISTAT en octobre 2008, ainsi que les résultats du séminaire de Dar es-Salam, qui sont le fruit de la réflexion récente en la matière.

7. Le Plan d'action pour l'amélioration et le suivi des statistiques du secteur informel en Afrique pendant la période 2010-2012 propose tout un éventail d'activités concertées sur le secteur informel à mener pendant la période visée. Y sont également énoncés certains résultats escomptés et les conditions de réussite de sa mise en œuvre.

#### **A. Objectifs**

8. L'objectif global était d'offrir aux acteurs du secteur informel en Afrique un cadre de travail intégré pour les trois prochaines années (2010-2012) en vue d'améliorer les statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel, en assurant une comparabilité accrue ainsi qu'une disponibilité plus fréquente et plus régulière des données en la matière.

9. Les objectifs spécifiques étaient :

a) D'inventorier les travaux, études et recherche en cours dans le domaine de l'économie informelle ;

b) D'élaborer un rapport méthodologique comparatif des dispositifs de collecte et de traitement des données utilisés dans les enquêtes sur le secteur informel en vue d'améliorer la comparabilité des statistiques au niveau continental et d'en promouvoir l'harmonisation ;

c) D'élaborer et de valider, dans le cadre d'un groupe de travail avancé, les grandes orientations et les contenus des questionnaires à utiliser pour une enquête sur le secteur informel sous l'angle des différents thèmes envisagés ;

d) D'encourager les pays à entreprendre des études, travaux de recherche et enquêtes sur l'économie informelle et de leur apporter un appui technique ;

e) De tester les procédures de comptabilisation du secteur informel en utilisant les matrices de l'emploi ;

f) De mettre en place un réseau africain de spécialiste de la mesure des économies informelles.

#### **B. Stratégie d'intervention**

10. La stratégie globale proposée vise à résoudre les problèmes de coordination qui se posent en ce qui concerne le secteur informel et à créer les conditions voulues pour atteindre les objectifs fixés grâce à des programmes de travail annuels intégrant des activités réalisables. Elle est également fondée sur la distinction entre « activités régionales », qui relèveraient des organisations régionales et sous-régionales, et « activités nationales », devant être conduites par les pays eux-mêmes, avec ou sans appuis extérieurs.

### *Dispositif institutionnel*

11. Le Groupe de travail sur le secteur informel en Afrique, mis en place lors de la première réunion de StatCom-Afrique, devait disposer d'un bureau formellement constitué et structuré, et doté des moyens de fonctionnement nécessaires. Il ne pouvait en effet fonctionner que si son bureau disposait de ressources suffisantes pour qu'il se réunisse au moins deux fois par an.

12. Les travaux du Bureau ont été présentés au Groupe lors des sessions de StatCom-Afrique, qui a par ailleurs approuvé les résultats du Groupe. Ces travaux portaient sur l'élaboration des programmes de travail annuels du Groupe, de documents méthodologiques communs et de rapports d'activité. Le Bureau a contribué autant qu'il le pouvait à la mobilisation des ressources financières et des appuis techniques dont les pays avaient besoin pour appliquer les plans d'action nationaux relatifs au secteur informel.

### *Principaux axes stratégiques*

13. Le plan d'action s'articule autour de deux grands axes : organisation et conduite des activités régionales et mise en œuvre des programmes de travail nationaux relatifs au secteur informel.

### *Activités régionales*

#### **a) Établir une base des connaissances sur le secteur informel**

14. Malgré les réelles avancées constatées sur le plan de la comparabilité des données lors du séminaire de Dar es-Salaam (octobre 2009), il a été recommandé de continuer à inventorier les enquêtes et études sur le secteur et l'emploi informels de manière à pouvoir dresser un tableau complet de la situation.

15. Le principal objectif de l'inventaire était d'établir une « méthodologie africaine » de mesure de l'économie informelle sur une base consensuelle permettant de créer des métadonnées en vue de faciliter les comparaisons entre pays africains et d'intégrer les données relatives au secteur informel dans l'évaluation générale de l'économie. Activité prioritaire, l'inventaire des enquêtes et l'élaboration d'un rapport méthodologique, sorte de bilan méthodologique des vingt dernières années d'enquêtes sur le secteur informel, ont été programmés dès 2010 et sont menés par le Centre africain pour la statistique (CAS) de la CEA et AFRISTAT.

#### **b) Donner une base solide à l'harmonisation**

16. Le Séminaire international sur le secteur informel en Afrique (SISIA) a permis de réunir une documentation récente sur les progrès accomplis par les pays ainsi que sur l'état de la recherche appliquée concernant le secteur informel. Par ailleurs, la CEA, la DSNU et le BIT ont réalisé des analyses comparatives des différents dispositifs existant en Afrique, mettant en évidence leurs spécificités et permettant la comparaison des résultats. Il reste toutefois à arrêter des orientations à l'intention des experts africains pour les aider à intégrer les principes généraux et les modes opérationnels utilisés au niveau international, comme par le Groupe de Delhi).

17. La deuxième étape doit être l'élaboration et l'adoption d'une méthodologie « minimale » en vue de conduire des enquêtes sur le secteur informel en Afrique, compte tenu des enseignements tirés des expériences passées, des besoins nouveaux tels qu'ils ressortent des stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté et de l'appropriation du Système de comptabilité nationale 2008 (SCN2008) par les pays. Cette « méthodologie africaine » sera présentée pour approbation à la troisième session de StatCom-Afrique en 2012.

**c) Poursuivre et renforcer les études sur le secteur informel**

18. Le troisième axe consiste à réaliser des études approfondies permettant une meilleure connaissance du secteur informel. Il s'agira en particulier de :

a) Concevoir et tester les procédures de comptabilisation du secteur informel en utilisant les matrices de l'emploi ;

b) Mener des études sur la contribution de l'économie informelle aux comptes nationaux (PIB et son évolution par branche d'activité économique).

**d) Renforcer les capacités d'analyse des informations sur l'emploi et la pauvreté**

19. Une étape cruciale du Plan d'action a consisté à mettre au point des activités visant une meilleure utilisation de l'information disponible, afin de produire des rapports et analyses répondant aux attentes des utilisateurs, notamment les décideurs politiques, les partenaires sociaux et divers acteurs impliqués dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

20. Outre les séminaires et ateliers qui pourraient être organisés à l'intention de décideurs nationaux, la constitution d'un réseau d'acteurs et de chercheurs dans le domaine du secteur informel en Afrique serait de nature à garantir la mutualisation des informations et des expériences. Le CAS de la CEA a réussi à mettre en place un tel réseau, dont font partie les coordonnateurs nationaux chargés de diffuser régulièrement des supports d'informations tels que :

a) Des pages Internet sur le plan d'action « Économie informelle en Afrique » à partir du site « African Statistical Knowledge Networks » (ASKN) du CAS ;

b) Un forum d'échanges sur ASKN permettant aux membres du réseau d'exposer leurs préoccupations concernant les activités à mettre en œuvre dans le domaine de l'économie informelle.

***Activités nationales***

21. Les pays sont appelés à jouer un grand rôle dans la mise en place d'un dispositif de mesure et d'analyse du secteur informel. L'engagement dont ils feront preuve dépendra en grande partie des programmes d'activité qu'ils mettront en œuvre, s'agissant en particulier de la préparation et de la conduite des enquêtes sur le secteur informel ainsi que de l'analyse et de la diffusion des données.

22. Il est prévu de lancer des activités dans cinq pays pilotes, le but étant de mettre en œuvre les principales orientations de la « méthodologie africaine ». Celle-ci sera testée dans les pays retenus. L'accent sera particulièrement porté sur :

- a) Les différentes étapes des enquêtes selon le thème retenu ;
- b) La pertinence des questionnaires pour chacune des étapes ;
- c) La mise en place d'un dispositif de collecte des données sur le secteur informel (panel pour un suivi annuel de l'emploi).

23. D'une manière générale, la « méthodologie africaine » devra être testée sur tous ces plans, notamment en ce qui concerne les concepts et les définitions relatifs à l'économie informelle en Afrique. Par la même occasion, l'opérationnalisation des matrices de l'emploi pour les comptes nationaux sera un bon moyen de valoriser l'utilisation des données issues des analyses.

24. En fonction des ressources disponibles, les pays pilotes bénéficieront d'un appui technique pour renforcer les équipes nationales chargées des enquêtes, depuis la collecte des données jusqu'à l'analyse finale des résultats et des comptes. Les enseignements tirés des enquêtes et études menées dans les pays pilotes seront étendus à d'autres pays au fur et à mesure que ceux-ci entreprendront de telles initiatives.

## **II. PROBLÈMES RENCONTRÉS DANS MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION**

25. Les principaux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Plan d'action sont les suivants :

- a) Difficulté d'assurer le bon fonctionnement du Bureau du Groupe de travail ;
- b) Difficulté de mobiliser les ressources financières nécessaires. En conséquence, le Groupe de travail n'a pas été en mesure d'organiser deux réunions par an comme il l'avait prévu ;
- c) Contraintes relatives à la traduction des documents méthodologiques produits par AFRISTAT et CAS ;
- d) Faible participation chronique aux réunions organisées par le Groupe dans le cadre des sessions de StatCom-Afrique, notamment lors de :
  - i) StatCom-Afrique I (janvier 2008), et
  - ii) StatCom-Afrique II (janvier 2010).
- e) Engagement insuffisant des pays concernant la mise en œuvre du Plan d'action :
  - i) Dans beaucoup de pays, les coordonnateurs résidents n'ont pas été désignés ;
  - ii) Il n'y a guère de communication entre les pays concernant les activités prévues ou menées en matière d'emploi informel.
- f) Coordination insuffisante entre les activités du Groupe et celles des autres groupes de travail de StatCom-Afrique (comptabilité nationale, genre, etc.).

### III. RÉALISATIONS

26. Les principales réalisations de Groupe depuis le début de l'année 2010 sont les suivantes :

- a) Mise en place du Bureau et du secrétariat technique ;
- b) Élaboration, par le CAS, d'une note technique sur l'intégration du secteur informel dans la comptabilité nationale ;
- c) Élaboration, par AFRISTAT, d'une note technique sur les innovations en matière de mesure du secteur informel ;
- d) Élaboration, par AFRISTAT, d'une note méthodologique sur la comparabilité des statistiques relatives à l'emploi et au secteur informel et sur la mise au point d'un module minimum commun pour la collecte des données ;
- e) Organisation de la première réunion du Groupe de travail élargi sur l'emploi et le secteur informels, à Yaoundé (Cameroun), en septembre 2011.

#### A. Mise en place du Bureau et du secrétariat technique

27. Le Bureau du Groupe de travail a été établi, le secrétariat technique étant constitué par AFRISTAT et le CAS.

#### B. Note technique du CAS sur l'intégration du secteur informel dans la comptabilité nationale

28. Cette note commence par exposer les principales causes pour lesquelles le secteur informel est souvent négligé :

- a) Couverture insuffisante des enquêtes et absence de réponses ;
- b) Méconnaissance du secteur sur lequel commencer à enquêter (pas d'archives ni de document sur la question) ; et
- c) Inaccessibilité de certaines zones pour les enquêteurs.

29. Compte tenu de ces difficultés et des caractéristiques du secteur informel, la note technique propose une méthodologie pour l'intégration du secteur informel dans les comptes nationaux à l'aide de matrices de l'emploi. L'idée est d'utiliser la productivité des entreprises du secteur informel selon le mode de production, en utilisant les données de la phase 2 des enquêtes 1-2-3. Une fois connues les statistiques de productivité, la valeur ajoutée par ces entreprises peut être obtenue à partir de l'information sur la main-d'œuvre utilisée selon le mode de production. Cette information est obtenue au moyen de la phase 1 d'une enquête 1-2-3 ou par toute autre enquête sur l'emploi. Les données sont calculées par deux itérations :

a) Établissement des comptes des différentes branches en équilibrant l'offre et l'utilisation (Équilibre ressources-emplois), ou encore la fourniture des biens et services et la demande des secteurs institutionnels, sur la base des prix des sorties et des entrées ;

b) Établissement des comptes des secteurs institutionnels.

30. À l'issue de ces itérations, on pourra obtenir une correspondance entre l'utilisation des ressources sur le marché des biens et services et sur le marché du travail. À partir des données obtenues, il sera possible de dresser un tableau offre-utilisation et d'établir un compte satellite annuel du secteur informel.

### **C. Note technique d'AFRISTAT sur les innovations pour la mesure du secteur informel**

31. L'objet de cette note méthodologique est de présenter les dernières innovations en date concernant la définition et la mesure du secteur et de l'emploi informels. Une analyse y est faite sur la base du manuel provisoire sur le secteur informel et des enquêtes emploi informel établi par le Groupe de Delhi (édition de janvier 2010).

32. La note porte principalement sur les questions suivantes :

a) Harmonisation de la définition du secteur informel ;

b) Lien logique entre les unités de production et les secteurs institutionnels dans le cadre du SCN 2008 ;

c) Opérationnalisation du concept de secteur informel ;

d) Portée des enquêtes sur le secteur informel et traitement de cas particuliers ;

e) Mesure de l'emploi dans le secteur informel ;

f) Prise en compte du caractère saisonnier des activités informelles.

### **D. Note méthodologique d'AFRISTAT sur la comparabilité des statistiques sur l'emploi et le secteur informels et mise au point d'un module minimum commun pour la collecte de données**

33. Cette note technique d'AFRISTAT donne un aperçu de la comparabilité des données sur le secteur informel et l'économie informelle en Afrique, avant de proposer une stratégie d'harmonisation visant à disposer de statistiques harmonisées sur l'emploi, le travail décent ainsi que la formation technique et professionnelle. La stratégie proposée prévoit :

a) L'adoption par tous les pays d'une liste minimale d'indicateurs arrêtés et diffusés selon une méthodologie commune ;

b) La mise en œuvre de plans régionaux de renforcement des systèmes nationaux d'information sur le marché du travail, notamment pour :

- i) Promouvoir l'utilisation de l'information sur le marché du travail, et de formation technique et professionnelle ainsi que l'organisation des systèmes d'information sur le marché du travail national ;
- ii) Former le personnel s'occupant de la collecte, du traitement et de la diffusion des données, ainsi que les utilisateurs des données ;
- iii) Renforcer les moyens matériels, techniques et financiers au service des systèmes d'information sur le marché du travail national ;
- iv) Apporter un soutien à la production d'information ;
- v) Organiser la centralisation des données et leur diffusion au niveau régional.

#### **E. Première réunion du Groupe de travail élargi sur l'emploi et le secteur informels**

34. La première réunion du Groupe de travail élargi a eu lieu du 14 au 16 septembre 2011 à Yaoundé (Cameroun). Une vingtaine d'experts, dont des statisticiens du travail et des comptables nationaux des pays pilotes, ainsi que des représentants des partenaires du développement, y ont participé.

35. L'objectif principal était de faire le bilan des progrès accomplis dans la production de données sur le secteur informel et leur intégration dans la comptabilité nationale, pour pouvoir faire rapport à StatCom-Afrique III, qui se tiendra en janvier 2012. La réunion a également été l'occasion de discuter de la méthode à suivre pour intégrer les résultats du secteur informel dans la comptabilité nationale au moyen des matrices de l'emploi mises au point par le CAS, d'examiner la note technique d'AFRISTAT sur la production de statistiques relatives au secteur informel et de mettre en place et opérationnaliser un réseau africain d'experts sur la mesure de l'économie informelle.

36. Les participants à la réunion ont :

a) Adopté le Plan d'action révisé sur le secteur informel en Afrique pour la période 2012-2014 et demandé au Groupe de travail pour présenter le nouveau plan d'action à StatCom-Afrique III pour approbation finale;

b) Prié le secrétariat technique d'établir le mandat (termes de référence) des coordonnateurs nationaux le 30 septembre 2011 au plus tard, de diffuser le document auprès des membres du Groupe et de recueillir les avis des parties concernées grâce au forum de discussion ;

c) Prié AFRISTAT d'établir, en collaboration avec le BIT et la CEA, un budget de fonctionnement du Groupe de travail pour les trois prochaines années le 30 novembre 2011 au plus tard et de le diffuser grâce au forum, pour commentaires et finalisation ;

d) Prié le secrétariat technique de publier les documents techniques les documents de travail sur le site du Groupe de travail ;

e) Prié le secrétariat technique pour discuter des questions et des opérations avec le Groupe africain sur la comptabilité nationale (AGNA) et obtenir une rétroaction afin d'améliorer la qualité de la note technique préparée par la CEA et de progresser vers la création d'un compte satellite sur le secteur

informel. Après avoir incorporé les commentaires des AGNA, cette note technique sera répartie entre les pays afin d'obtenir leurs commentaires avant sa finalisation ; et

f) Appelé tous les pays africains à envoyer des documents techniques sur leurs méthodes de collecte de données et d'intégration du secteur informel dans les comptes nationaux au secrétariat technique du Groupe de travail au plus tard le 15 décembre 2011. Les documents suivants sont nécessaires :

- i) Le manuel des concepts et définitions ;
- ii) Le manuel des enquêteurs ;
- iii) Les questionnaires utilisés ;
- iv) Le cadre logique pour le traitement des données ;
- v) Les grandes lignes du rapport ;
- vi) Les notes techniques sur l'intégration du secteur informel dans la comptabilité nationale.

g) Appelé les pays pilotes pressentis et les autres pays qui se sont engagés à mener des enquêtes sur l'emploi et le secteur informels au cours de la période 2012-2014 à confirmer leur engagement au plus tard le 15 janvier 2012, comme l'a demandé le secrétariat technique;

h) Appelé tous les pays de la région à désigner des coordonnateurs chargés de l'emploi et du secteur informels au plus tard le 30 octobre 2011, comme l'a demandé le secrétariat technique ;

i) Demandé à tous les coordonnateurs nationaux désignés de s'inscrire sur le réseau ASKN (African Statistical Knowledge Networks) et d'être plus actifs sur ce forum ;

j) Invité tous les pays de la région à mener régulièrement des enquêtes sur l'emploi et le secteur informel couvrant tout le territoire national ;

k) Demandé aux pays pilotes de tester les méthodologies mises au point par le Groupe de travail et de faire part de leurs éventuels commentaires au secrétariat technique via le forum ou par courriel. Tous commentaires sur la cohérence des hypothèses de départ sont les bienvenus ;

l) Recommandé aux pays d'intégrer les innovations méthodologiques présentées à la réunion dans leurs plans, tout en veillant à préserver la cohérence et la comparabilité avec les données antérieures ;

m) Appelé les organisations régionales à rédiger des documents techniques sur les bonnes pratiques en se fondant sur la documentation envoyée par les pays concernant les méthodes qu'ils utilisent pour la collecte des données et l'intégration du secteur informel dans les comptes nationaux au plus tard en novembre 2012;

n) Prié les partenaires techniques, à savoir AFRISTAT, la Banque africaine de développement (BAD), le BIT et la CEA, à collaborer et à inclure les activités prévues au titre du Plan d'action sur le secteur informel en Afrique dans leurs activités normatives en vue de promouvoir les objectifs poursuivis.

#### **IV. LA VOIE À SUIVRE**

##### **A. Activités au titre dans le Plan d'action pour l'amélioration et le suivi des statistiques du secteur informel en Afrique**

37. Rares ont été les activités menées au titre du Plan d'action sur le secteur informel depuis son adoption en 2010 ; de ce fait, les participants à la réunion de Yaoundé en septembre 2011 ont recommandé que le même plan d'action soit utilisé pour la période 2012-2014 moyennant quelques modifications. Par conséquent, l'objectif pour la période 2012-2014 est de lancer au moins deux phases de l'enquête mixte sur l'emploi, de mettre en place des unités de production dans les pays pilotes, de formaliser les matrices de l'emploi et l'adoptant l'approche des comptes satellites de l'économie informelle.

38. Les activités régionales pendant la première année (2012) sont décrites ci-après :

a) Deux réunions du bureau du Groupe de travail, dont les points de l'ordre du jour pourraient être les suivants :

- i) Adoption du programme de travail du Bureau ;
- ii) Finalisation consensuelle du calendrier des activités ;
- iii) Méthodologie d'inventaire des enquêtes et études sur le secteur informel ;
- iv) Élaboration du rapport méthodologique sur les dispositifs de mesure du secteur informel ;
- v) Sélection et désignation officielles des pays pilotes et des coordonnateurs nationaux ;
- vi) Évaluation du coût du Plan d'action et mobilisation des ressources nécessaires pour assurer le bon déroulement des activités du Groupe de travail sur le secteur informel en Afrique ;
- vii) Contenu du rapport d'activité annuel ;
- viii) Mise en place d'un réseau d'acteurs du secteur informel ;
- ix) Questions relatives à la communication au sein du Bureau (utilisation de ASKN, etc.).

b) Inventaire des enquêtes et études sur le secteur informel ;

c) Élaboration d'un projet de «méthodologie africaine» pour la mesure de l'économie informelle. Cette activité est prioritaire car elle doit permettre aux pays pilotes de mener leurs activités selon une méthodologie minimale commune. Il s'agira en particulier d'élaborer les documents suivants :

- i) Le manuel des concepts et définitions ;
- ii) Les questionnaires utilisés ;
- iii) Le manuel des enquêteurs ;
- iv) Le cadre logique pour le traitement des données (logiciel de collecte et traitement des données) ;
- v) Les grandes lignes du rapport d'analyses des données ;
- vi) Tout autre document ayant trait au secteur informel.

39. Activités nationales au cours de la première année (2012) :
- a) Mise en place des dispositifs d'enquête ;
  - b) Mobilisation des financements.
40. Activités régionales au cours de la deuxième année (2013) :
- a) Deux réunions du Bureau, dont les points de l'ordre du jour pourraient être les suivants :
    - i) Examen du rapport d'activité de la première année ;
    - ii) Adoption du programme de travail du Bureau ;
    - iii) Examen des rapports d'enquête des pays pilotes (aspects méthodologiques) ;
    - iv) Finalisation de la «méthodologie africaine» et des documents connexes sur la base des enquêtes pilotes ;
    - v) Examen de la situation s'agissant de la mobilisation des ressources
    - vi) Questions relatives à la communication au sein du Bureau (utilisation d'ASKN, etc.) ;
    - vii) Finalisation des documents relatifs aux enquêtes pilotes en fonction des besoins d'assistance des pays.
41. Activités nationales au cours de la deuxième année (2013) :
- a) Lancement des enquêtes nationales sur l'emploi et le secteur informels dans les pays pilotes sur la base du dispositif harmonisé de collecte des données validé par ces pays (de la conception du dispositif à l'analyse et à la diffusion des données) ;
  - b) Analyse et diffusion des résultats.
42. Activités régionales au cours de la troisième année (2014)
- a) Deux réunions du Bureau, dont les points de l'ordre du jour pourraient être les suivants :
    - i) Examen du rapport d'activité de la deuxième année ;
    - ii) Adoption du programme de travail du Bureau ;
    - iii) Examen des rapports d'enquête des pays pilotes ;
    - iv) Examen du rapport-bilan des enquêtes des pays pilotes ;
    - v) Examen des éléments méthodologiques à utiliser pour l'élaboration du compte satellite du secteur informel ;
    - vi) Examen de la situation s'agissant de la mobilisation des ressources ;
    - vii) Questions relatives à la communication au sein du Bureau (utilisation d'ASKN, etc.).
    - viii) Examen et validation de la méthodologie africaine (StatCom-Africa III)
    - ix) Conduite d'une étude régionale sur la contribution de l'économie informelle aux comptes nationaux (PIB et ses évolutions par branche d'activité économique) ;
    - x) Mise au point d'une méthodologie pour les comptes satellites de l'économie informelle ;
    - xi) Élaboration et publication du rapport-bilan des enquêtes des pays pilotes.

43. Activités nationales au cours de la troisième année (2014) :

- a) Conduite des enquêtes annuelles (pays pilotes), si nécessaire ;
- b) Mise en œuvre dans d'autres pays des enquêtes nationales sur l'emploi et le secteur informels sur la base du dispositif harmonisé de collecte des données validé par les pays pilotes (de la conception du dispositif à l'analyse et diffusion des données) ;
- c) Analyse et diffusion des résultats.

### **Résultats escomptés**

44. Au terme de la période, un certain nombre de documents devraient être disponibles et largement diffusés, dont :

- a) L'inventaire des enquêtes et études sur le secteur informel en Afrique ;
- b) Le rapport méthodologique des enquêtes menées, y compris le manuel des concepts et définitions ;
- c) La « méthodologie africaine » pour les enquêtes sur le secteur informel ;
- d) Les rapports d'analyse des données issues des enquêtes menées dans les pays pilotes ;
- e) Le rapport de synthèse sur les enquêtes dans les pays pilotes.

### **Budget prévisionnel des activités au titre du Plan d'action**

45. Il est prématuré d'établir un budget prévisionnel de la mise en œuvre du Plan d'action, mais on trouvera ci-après les principaux éléments à prendre en considération à cette fin :

- a) Les réunions du Bureau, organisées deux fois par an ; ces réunions seront élargies aux pays pilotes ;
- b) Les quelques missions de terrain destinées à dresser l'inventaire des enquêtes et études sur le secteur informel ;
- c) Les contributions aux enquêtes des pays pilotes ;
- d) L'assistance technique à apporter aux pays pilotes et à d'autres pays qui souhaiteraient conduire de telles opérations.

## **B. Autres activités**

### **AFRISTAT**

46. Comme le prescrit son mandat, AFRISTAT apporte un soutien continu aux pays membres s'agissant des méthodes à appliquer pour produire des statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel.

### **BIT**

47. Le Bureau international du Travail soutient activement les pays africains dans les activités qu'ils mènent pour produire des statistiques sur l'emploi et du travail décent.

### **CEA**

48. Conjointement avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU, la CEA prévoit de mettre en œuvre en 2012 le «Plan d'action pour l'amélioration et le suivi des statistiques du secteur informel en Afrique». Ce Plan, qui sera mis en œuvre au titre du Compte pour le développement des Nations Unies, vise à assurer la disponibilité en temps opportun d'analyses socio-économiques sur le secteur informel et l'emploi informel – en particulier en ce qui concerne leur contribution au PIB et à l'emploi – en vue de faciliter prise de décisions fondées sur des faits au niveau national. Il prévoit la mutualisation des connaissances entre les régions participantes.

49. L'objectif est d'intégrer le secteur informel dans le processus de développement à l'appui de la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire (ODD) et autres objectifs de développement. Il s'agit en particulier de faciliter l'évaluation des niveaux réels de la pauvreté, ainsi que le traitement des questions d'ordre social ou relatives au travail aux niveaux régional et interrégional.

50. Le Plan d'action comprend des composantes visant le renforcement des capacités : formation des statisticiens à la collecte et à la compilation de données à intégrer dans la comptabilité nationale et à la mesure du PIB et mesures visant à inciter les comptables nationaux à utiliser les données directement issues des enquêtes sur le secteur et l'emploi informels.

51. Les principales activités relevant du Plan d'action pour l'amélioration et le suivi des statistiques du secteur informel en Afrique sont les suivantes :

a) Une réunion interrégionale d'experts pour préparer la mise en œuvre du plan et valider la méthodologie ;

b) Huit stages de formation nationaux pour améliorer la capacité technique des organismes nationaux de statistiques (ONS) de traiter les données sur le secteur informel et de compiler des estimations exhaustives du PIB ;

c) Quatre ateliers régionaux pour sensibiliser davantage de pays à l'importance d'assurer un financement régulier aux activités statistiques relatives au secteur informel et aux comptes satellites,

ainsi de contribuer à une mise à jour durable et autoentretenu des systèmes statistiques nationaux dans les pays pilotes choisis pour les activités de compilation des données ;

d) Création d'une base de connaissances afin de promouvoir le partage des connaissances dans le cadre du renforcement des capacités techniques nationales – tant dans les pays visés par le projet que dans d'autres, et de produire :

- i) du matériel de formation et une compilation des bonnes pratiques devant être utilisées comme lignes directrices dans le cadre des activités du projet et comme documentation principale, outre le Manuel pour les enquêtes sur l'emploi informel et le secteur informel rédigé par le Groupe de New Delhi, dans le cadre des modules de formation;
- ii) une base de données contenant tous les documents pertinents et les documents techniques du projet, à laquelle les pays participants pourraient facilement accéder par l'intermédiaire des bureaux nationaux de statistique.

e) Des stages nationaux de formation à la compilation de données et à l'analyse de la matrice des intrants travail, qui fera office de noyau pour les comptes satellites ;

f) Élaboration d'un manuel sur les méthodes et pratiques propres à améliorer les capacités techniques nationales s'agissant de l'utilisation et de la diffusion des statistiques sur le secteur informel, en vue de produire :

- i) des estimations de la contribution du secteur informel au PIB annuel de l'aide de techniques indirectes, telles que la «méthodologie du facteur travail» ou d'autres méthodes appropriées ;
- ii) des lignes directrices pour la diffusion des données, assorties d'un plan de tabulation et d'une liste d'indicateurs clés.

g) Appui au lancement d'une seconde enquête sur la main d'œuvre pendant les trois années du projet, grâce à des missions d'experts. Dans ce contexte, des consultants ou des fonctionnaires se rendront dans les pays pilotes dans le cadre de missions consultatives pour aider à la conception des activités à mener au titre du projet. La CEA entreprendrait de telles missions en fonctions des besoins ;

h) Échange de politiques socio-économiques et de développement données ainsi que de stratégies sectorielles éprouvées. Il s'agit avant tout de faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les pays et régions. Au sein de ces activités collectives, le projet permet à chaque région d'élaborer des stratégies de mise en œuvre spécifiques selon ses conditions et besoins particuliers, et

i) Une dernière réunion interrégionale groupe d'experts pour partager les leçons apprises et d'en évaluer les résultats du projet.

### **Commission de l'Union africaine (CUA)**

52. Suite à une recommandation de l'Assemblée de l'Union africaine (UA) à sa dix-septième session ordinaire qui s'est tenue à Malabo (Guinée équatoriale), en juillet 2011, la CUA a mis en place un Comité directeur pour l'harmonisation des systèmes d'information sur le marché du travail en Afrique.

Le Comité s'est réuni pour la première fois à Addis-Abeba les 7 et 8 septembre 2011, réunion à l'issue de laquelle il a :

- a) Adopté un plan de mise en œuvre de l'initiative d'harmonisation et de coordination des systèmes d'information sur le marché du travail ;
- b) Créé une équipe spéciale chargée d'élaborer des méthodes communes pour la production des statistiques de l'emploi en Afrique ;
- c) Adopté une liste minimale d'indicateurs harmonisés sur le travail, l'emploi et l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

53. Dans les années à venir, le Comité directeur pour l'harmonisation des systèmes d'information sur le marché du travail en Afrique compte :

- a) Développer les capacités des structures d'information sur le marché pour inclure les flux migratoires de travailleurs dans le Système d'information sur le marché du travail ;
- b) Mettre au point les outils techniques et les mécanismes qui sont indispensables à la mise en œuvre d'un Système d'information sur le marché du travail fiable et efficace, en mettant l'accent sur l'harmonisation de la nomenclature, le développement d'outils spécifiques en collaboration avec les ministères chargés de l'emploi et l'enseignement et la formation techniques et professionnels et l'introduction du marché du travail dans les systèmes éducatifs et de formation;
- c) Encourager et stimuler l'utilisation des Systèmes d'information sur le marché du travail et des données recueillies par les décideurs politiques, grâce à la diffusion et à la publication des politiques des BNS, ainsi qu'à la négociation de conventions et d'accords entre les producteurs (services de sécurité sociale, etc.) et les utilisateurs. Il faut pour cela développer les capacités d'analyse des BNS et des ministères du travail, l'emploi et de l'éducation - l'emploi et l'enseignement et la formation techniques et professionnels et créer des groupes d'analyse ;
- d) Renforcer le mécanisme de coordination des Systèmes d'information sur le marché du travail et les capacités au niveau national ;
- e) Systématiser les connaissances et les savoir-faire accumulés en matière d'économie informelle, ainsi que le développement des capacités dans plusieurs pays ;
- f) Renforcer la coordination, le dialogue et l'harmonisation des diverses initiatives en vue de les aligner sur les cadres de l'UA et d'améliorer leur efficacité et leur efficacité (inventaire, analyse, coordination, etc.) ;
- g) Développer les aptitudes s'agissant de discuter, de parvenir au consensus, de favoriser une compréhension commune, de résoudre les problèmes et de renforcer le respect des accords ;
- h) Procéder à des examens annuels en vue d'améliorer le cadre et les systèmes ;

i) Élaborer des méthodes harmonisées reposant sur des questionnaires et des outils harmonisés, sous la direction d'AFRISTAT et du BIT ;

j) Piloter le processus conduisant à l'adoption de la liste minimale d'indicateurs, qui doit être respectée par les parties prenantes à tous les niveaux d'ici à avril 2012, sous la direction de la CUA.

### **Points de discussion**

Il est demandé StatCom Afrique de:

(a) Donner son avis sur le Plan d'Action du groupe de travail pour la période 2012-2014.

(b) Donner son avis sur la proposition de renommer le groupe "Groupe Africain de Travail sur l'Emploi et le Secteur Informel" pour tenir compte du fait que ses préoccupations vont au delà des problèmes du secteur informel.

(c) De donner son avis sur la proposition de donner la présidence du groupe à un pays plutôt qu'à une organisation internationale.